

URBRASCO T. T.

Secrétaire

Nolmans Lucienne
Rue Timmermans 28
1190 Bruxelles
☎ : 02/345.73.50

E-Mail : lucienne.nolmans@telenet.be

Section Tennis de Table

an	79
----	----

N°	01
----	----

Pg	1	1
----	---	---

Saison 2024-2025

Bruxelles, le 8 septembre 2024

Vous trouverez en annexe le folder du club SNTT annonçant leur souper boulettes frites suivi d'une soirée dansante

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 3.9.2024

Présents : Pour le Comité : Renière :Président
Flamand, Rillaert et Vandermaelen: Membres
Nolmans : Secrétaire

Pour les cercles : Nolmans (AEZ), Van Ende (AMI), Galante (ATTPV), Van den Heuvel (BNB), Quertinmont (BNP Paribas Fortis), Boucsin (Bruxelles Finances), Ouadi (CPASB), Bekaert (Cour des Comptes), Renière (CTT Profs), Iossifidis (Fluxys), Durieu (Forever), Languillier (Intero), Gliksberg (Maccabi-Médiastar), Vanhauwermeiren (Mercedes), Detaille (Partenamut), Loos (Phenix TT), Van Leeuw (Polbruno-Evere), De Lefevre (RTBF), Leonard(Sabca), Brackman (S.N.), Malef (SPRS), Albanese (Sibelga), El Hassouni (TIB) et Vandermaelen (Tractebel)).

Le Président ouvre la séance à 19h.15

1.- Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, Che(è)r(e)s secrétaires, bonjour,

Le comité de l'Urbrasco nous souhaite une excellente réunion et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle saison. Nous remercions à nouveau l'ASCTR pour son accueil. Je remercie une fois de plus Jean-Pierre pour le travail effectué pendant l'entre saison.

Depuis l'assemblée de mai, nous avons malheureusement appris le décès d'un très ancien joueur de l'Urbrasco, il s'agit de Marc Schoolmeesters de ARSPB. Je vous demande de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Comme vous le savez, nous allons entamer une saison « new look » tant au niveau du championnat que des challenges. Je ne doute pas que cela répond aux attentes de beaucoup d'entre nous et que cela provoquera davantage de participations. Pendant les vacances le comité a un peu retravaillé le règlement ; nous vous incitons à le consulter régulièrement. Certains paragraphes ont été supprimés car ils étaient devenus obsolètes, l'article 16 en particulier (joueurs d'appoint et attestation patronale) a été complètement réécrit.

Je cède la parole successivement aux trésoriers, aux vérificateurs aux comptes et à la secrétaire. Je vous remercie pour votre présence et votre implication.

Marc.

2 - Rapport du Trésorier 2023-2024

Nous voudrions avant toute chose remercier les secrétaires et trésoriers des clubs d'avoir payé leurs factures dans les délais.

Nous clôturons la saison avec un boni de 1454,83 €

Ce boni correspond à peu de chose près au montant des amendes des 2 dernières saisons que nous vous avons demandées de payer pour un total de 1607,50€.

Donc, sans les amendes des clubs, nous aurions terminé la saison en équilibre parfait.

Félicitons au passage les équipes dirigeantes des clubs d'avoir pu fortement réduire le montant de leurs amendes payées en passant de 1012,50€ pour la saison 2022-2023 à 595,00€ lors de la saison écoulée, soit une réduction de près de 40%.

Le compte de pertes et profits sera ensuite commenté poste par poste.

Détails sera donnés concernant les différentes recettes (inscription des clubs, des équipes et des joueurs, amendes et intérêts bancaires).

Les principaux frais sont ensuite énumérés : secrétariat, redevances relatives à la tenue à jour du programme de résultats et à l'hébergement du site internet, dépensés pour l'achat de coupes pour les équipes championnes, frais de fonctionnement du Comité et de la Commission Fair Play.

Les Trésoriers souhaitent une bonne saison sportive 2023-2024 à tous les clubs.

Yves VANDERMAELEN & Gérard FLAMAND, les Trésoriers

3. - Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice comptable 2023-2024

M. Nuszen enverra le rapport au secrétariat qui paraîtra dans un prochain BO lorsque les pièces justificatives auront été examinées.

4. – Dernières directives avant la reprise du championnat 2024-2025

Bonjour à vous tous et toutes,

Je ne vais pas vous ennuyer en répétant pour la xième fois les mêmes consignes depuis de nombreuses années.

- essayer d'arriver à l'heure malgré les embouteillages, en cas de problème, avertir l'équipe adverse
- jouer les matches jusqu'au bout même si le résultat est acquis
- vérifier les feuilles d'arbitrage avant de les signer
- en cas de bye ou de forfait, il est nécessaire de donner les 3 noms des joueurs alignés même s'il n'y a qu'une équipe (un mail suffit, inutile d'utiliser une feuille d'arbitrage)
- pour les clubs alignant plusieurs équipes : au cas où il manque **1 joueur** dans une équipe, on peut faire appel à un joueur évoluant dans la dernière équipe pour éviter l'amende et dans ce cas, si dans la dernière équipe il manque un joueur, il n'y aura pas d'amende pour WO pour cette équipe. Cependant, mettez une remarque sur la feuille de la dernière équipe svp

Je vous rappelle que pour faciliter la formation d'équipes complètes et éviter l'amende, vous pouvez dorénavant aligner sans restriction, joueurs d'appoint, assimilés, effectifs tout en observant la liste de force (référence à l'art. 16 du règlement sportif)

Pour une remise de match

Les remises de match doivent rester des cas exceptionnels mais un match peut tjrs être avancé

Les matches du mardi à l'ASCTR sont reportés au lendemain, mercredi, s'il y a foot au stade Roi Baudoin (masculin ou féminin)

La demande de report doit parvenir au secrétariat ainsi que la réponse de l'équipe adverse.

Pour une modifications au calendrier

Il est possible d'apporter en cours de saison, des modifications au calendrier officiel en se conformant à l'art. 22 du règlement sportif

La modification paraîtra 2 fois dans le BO.

Pour les challenges par équipes

BNP Paribas Fortis garde son challenge par équipe div H, div 1 et div 2. Le challenge AEZ reprend les div. 3,4 et 5. Pour les challenges par équipe, matches de barrage, montée ou descente et titre : nous appliquons le règlement de la Fédération royale. Voir art. 9 du règlement sportif : **Qualification des joueurs.....**

Les résultats doivent être envoyés AU PLUS TARD LE VENDREDI AVANT 11h.

par tél (02/345.73.50) et envoyer la feuille dans les meilleurs délais, ou encore par e-mail : urbrasco.tt@telenet.be .

Ces résultats sont communiqués à la Presse le vendredi après midi.

Trésorerie :

Tous les problèmes de trésorerie sont traités par le trésorier Yves Vandermaelen, assisté par Gérard FLAMAND (voir les coordonnées sur le site)

**CONSULTEZ REGULIEREMENT LE SITE WWW.URBRASCO-TT.be
POUR RAPPEL TOUTE COMMUNICATION DOIT ETRE FAITE AU SECRETAIRE DE LA
SECTION Nolmans Lucienne, rue TIMMERMANS 28 -1190 BXL tél : 02/3457350 à partir de 12h e-
mail : urbrasco.tt@telenet.be**

Feuilles d'arbitrage

Comme il n'y a plus de carnet d'arbitrage, vous trouverez la feuille sur le site https://www.urbrasco-tt.be/?page_id=8064, feuille que vous allez reproduire autant de fois qu'il y a d'interclubs durant la saison, ainsi que pour les autres rencontres (challenges et tours finaux). Cette feuille pourra être photographiée par l'équipe visiteuse et le capitaine de l'équipe visitée l'enverra comme d'habitude à Jean-Pierre. De préférence n'envoyez plus par la poste qui est très irrégulière dans la distribution du courrier quand il est distribué... Les clubs qui ont encore des carnets peuvent bien sûr les utiliser.

5. – Réponses aux questions ou propositions des secrétaires et Divers

- Le représentant de BNB rappelle qu'un courriel a été envoyé à tous les secrétaires des clubs qui rencontraient BNB, précisant les modalités compliquées d'accès à leur salle et les contacts pour donner les renseignements voulus.
dimitry.dereu@nbb.be. Hugues.Verstraete@nbb.be

- SNTT organise une soirée boulettes frites, l'info paraîtra dans le BO
Nous informe que l'Adeps donne des coupes.

Sinon pas d'autres questions

La séance se termine vers 19h45

Compte-rendu de la séance du Comité exécutif du 3 septembre 2024

Présents : Renière: Président
Flamand, Rillaert et Vandermaelen: Membres
Nolmans : Secrétaire

Prochaine réunion : le mercredi 2 octobre à 18 h à Hurricane Dijck 34, Wemmel (complexe sportif)

Liens utiles pour vous faciliter vos recherches :

- Pour voir le calendrier, le classement, les clubs, les listes de forces et les feuilles de matches, allez sur le site <https://resultats.urbrasco-tt.be/>

LE COMITE EXECUTIF



SOUPER S.N.T.T

19H

Quand ? : le samedi 5 octobre 2024

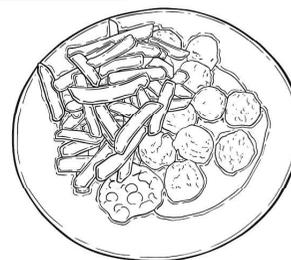
Où ? : Institut St Albert, 34 rue Openveld Berchem St Agathe

(Parking dans la cour)



Boulettes sauce tomate Frites

Prix : 15€ (repas plus 1 boisson)



soirée dansante et tombola

**réservation via Philippe Brackman
au 0497/51.35.03.
virement au BE82 3632 2267 60 68**